



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/49/L.2/Add.1
11 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-neuvième session
Genève, 7-18 octobre 2002

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations
du 7 au 18 octobre 2002

Rapporteur: M. Mehdi Fakhri (Iran)

Résumé du débat de haut niveau

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations doit être soumise au plus tard le **mercredi 23 octobre 2002** à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8108, télécopieur: 907 0056,
téléphone: 907 5656/1066.

DÉBAT DE HAUT NIVEAU: COMMENT LE PROCESSUS DE L'APRÈS-DOHA PEUT-IL LE MIEUX CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT?¹

(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Le débat de haut niveau a pris la forme d'un exposé présenté par M. Supachai Panitchpakdi, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), puis d'observations et de questions de délégués présents à New York (via une liaison vidéo) et à Genève, auxquelles le Directeur général a répondu. Le Secrétaire général de la CNUCED a également présenté des observations.

Allocution principale

2. Le **Directeur général de l'OMC** a déclaré que l'économie mondiale traversait une période difficile. Tout le monde manifeste beaucoup d'intérêt pour les Objectifs du millénaire en matière de développement, qui devraient être atteints d'ici 2015, mais cela ne sera pas facile et exigera la pleine coopération de tous les protagonistes. Le Programme de Doha pour le développement, qui met l'accent sur des règles, la résolution des conflits et l'ouverture, fait partie de ce processus, et les résultats obtenus détermineront les progrès qu'accomplira l'économie mondiale. La CNUCED et l'OMC devraient coopérer plus étroitement pour la mise en œuvre du programme de travail de Doha, en appliquant une stratégie coordonnée pour aborder les liens entre le commerce et le développement. Cette coopération doit s'inscrire dans une stratégie plus large visant à faire participer toutes les parties prenantes (organisations multilatérales et spécialisées) qui sont résolues à atteindre les objectifs du millénaire. Dans le cadre de cet effort de coopération, l'avantage spécifique dont jouit la CNUCED par rapport à l'OMC se situe dans les domaines de la recherche et de la coopération technique visant à améliorer la compréhension des questions de développement liées au commerce qui intéressent les pays en développement et les pays les moins avancés; il existe à cet égard entre les deux organisations un écart que l'OMC ne peut combler à court terme. Cet effort de coopération sera également dirigé vers le Centre du commerce international, la Banque mondiale, le PNUD et l'ONUDI.

¹ Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED.

3. Selon le Directeur général de l'OMC, le programme de travail de Doha prévoit un processus comportant trois étapes: le processus amorcé à Doha, l'assistance technique liée au commerce et l'intégration des instruments commerciaux dans les stratégies de développement. Le processus amorcé à Doha a bénéficié d'un élan supplémentaire lors de la récente réunion du Comité des négociations commerciales (CNC), qui a représenté un tournant dans ce processus, mais il est urgent d'agir collectivement pour parvenir à une convergence. Comme les délégués le savent, le programme de travail adopté à Doha porte sur des questions très diverses qui doivent être abordées sous la forme d'un effort unique, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun accord sur rien tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout. Cet effort unique exige l'accomplissement de progrès parallèles dans tous les domaines du processus. En effet, si les progrès concernant l'agriculture sont lents, ils seront lents également dans tous les autres domaines. C'est pourquoi il serait erroné de temporiser dans un domaine quelconque pour des raisons tactiques. Le CNC a défini le programme de travail et les questions essentielles à résoudre au cours de la période qui précède la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, qui aura lieu à Cancún (Mexique), en septembre 2003. Cette conférence permettra de procéder à un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail post-Doha (pour lequel les dates butoirs doivent converger) et il importe d'accomplir des progrès pour éviter de surcharger l'ordre du jour de cette conférence. Parmi les domaines où de nombreuses questions doivent encore être résolues avant la fin de 2002, il y a des questions de développement essentielles telles que l'agriculture, les liens entre l'accord sur les ADPIC et la santé publique, le traitement spécial et différencié des pays en développement et une cinquantaine de questions très techniques liées à la mise en œuvre des résultats du Cycle d'Uruguay. Il ne sera pas facile de parvenir à un accord sur un traitement spécial et différencié et, comme l'une des dates limites est déjà passée, il est impératif de ne pas prendre du retard dans d'autres domaines. Cependant, les pays en développement ne devraient pas utiliser le traitement spécial et différencié comme un moyen de ne pas mettre en œuvre des réformes nécessaires. D'autres questions, telles que le commerce, l'endettement, la finance, les petites économies et le transfert de technologie, sont également devenues des aspects prioritaires en matière de développement. Cependant, il faut s'attaquer concrètement à toutes ces questions en faisant preuve de discernement.

4. L'assistance technique et le renforcement des capacités doivent constituer un élément essentiel du processus postérieur à Doha. L'assistance technique doit reposer sur trois piliers: il faut aider les pays en développement à définir leur position en matière de négociations commerciales; d'autre part, après la conclusion des négociations, au cours de la phase de mise en œuvre, il convient d'aborder des questions commerciales essentielles, telles que la facilitation du commerce, les procédures douanières, les ADPIC et le transfert de technologie; enfin, il importe de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour que le potentiel d'accès au marché se traduise par les améliorations attendues du bien-être dans les pays en développement. Pour exécuter ces stratégies ambitieuses en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités, l'OMC est consciente qu'elle devra collaborer étroitement avec des institutions spécialisées et des organismes de développement tels que l'Organisation mondiale des douanes, l'OMPI, le CCI, le PNUD, la CNUCED, la Banque mondiale et le FMI.

5. Parmi les questions à plus long terme qui préoccupent les pays en développement, il faut citer la façon de faire face à la baisse des recettes douanières résultant de la libéralisation du commerce. Dans le domaine des obstacles en matière d'offre, il convient d'accorder de l'attention aux procédures douanières et à l'administration fiscale. Le type de coopération qui a déjà eu lieu grâce au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés pourrait représenter un modèle pour ces travaux futurs.

Débat

6. Des observations ont été formulées et des questions posées sur toute une série de points. Les délégations se sont félicitées de la perspective d'une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'OMC, mais elles se sont demandé comment elle aurait lieu. La nécessité de la coopération technique a été soulignée par de nombreux intervenants, et certains délégués ont voulu savoir comment le secteur privé pouvait y être associé. Un orateur a fait observer qu'une libéralisation progressive semblait favoriser le développement et atténuer la pauvreté, mais qu'elle devait être véritablement progressive, compte tenu des capacités des pays. Il était nécessaire de fixer judicieusement le niveau d'ambition et de le soutenir au moyen d'un financement approprié. Plusieurs intervenants ont mis l'accent sur la nécessité d'adopter une démarche coordonnée à l'égard des objectifs de développement que la communauté internationale avait déjà fait siens lors de diverses réunions mondiales, en particulier la Réunion

ministérielle de l'OMC à Doha, la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey et le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg. Un orateur a souligné que, dans le cadre du programme de travail de Doha, il fallait que le traitement spécial et différencié soit plus effectif et plus opérationnel, et plusieurs délégués ont demandé comment cette préoccupation pouvait être traduite dans les faits. Par exemple, s'agissait-il d'une idée générale ou était-elle liée à des accords précis? Comment pouvait-on évaluer les besoins dans des cas particuliers? Un certain nombre d'intervenants ont mis l'accent sur la nécessité d'aborder les obstacles liés à l'offre. En particulier, il a été demandé comment la circulation des personnes physiques était négociée, comment résoudre les problèmes des pays sans littoral et comment faciliter l'adhésion des pays les moins avancés à l'OMC.

7. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a fait observer que celle-ci mettait en œuvre des programmes intensifs d'aide aux pays en développement dans le cadre du programme concret, du programme de diplomatie commerciale et d'une aide destinée aux pays en voie d'adhésion. La CNUCED aidait également les pays en développement à renforcer leurs capacités d'exportation, notamment dans le secteur des services, et un certain nombre de discussions avaient été consacrées à ce thème lors de réunions relatives aux exportations.

8. Le **Directeur général de l'OMC** a mentionné la coopération qui avait lieu actuellement entre la CNUCED et l'OMC en ce qui concerne la recherche, la formation et les investissements, et a estimé qu'elle serait intensifiée au cours de la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre du programme de travail de Doha. Il était encourageant que le Secrétaire général de l'ONU avait déclaré que le commerce pouvait contribuer à réduire la pauvreté grâce à une amélioration des possibilités offertes par le marché, dont s'occupait l'OMC, tandis que le système des Nations Unies se chargeait de questions périphériques par rapport à la production, y compris la gouvernance. Certes, la coopération technique dans le cadre du programme de travail de Doha visait à soutenir les négociations, mais elle ne devait pas être confinée à cette fonction, étant donné que le renforcement des capacités était essentiel. Il a fait observer que le développement se trouvait au cœur du programme de travail de l'OMC et il a pleinement soutenu les efforts accomplis pour parvenir à un accord sur le traitement spécial et différencié d'ici à la fin de l'année. Il a relevé que le Groupe de travail sur le commerce, la dette et les finances contribuait à aborder les liens découlant des réunions de Doha, de Monterrey et de Johannesburg. Il fallait ouvrir davantage les marchés pour que les pays en développement puissent obtenir les recettes

nécessaires pour rembourser leurs dettes. L'harmonisation des règles concernant le commerce et l'environnement pouvait être bénéfique tant au commerce qu'à l'environnement. En réponse à des questions particulières, il a dit que la circulation des personnes physiques faisait l'objet du système de demandes et d'offres des négociations relatives aux services. Par ailleurs, il n'était pas facile de faire participer le secteur privé à la coopération technique, étant donné que l'OMC était une organisation intergouvernementale. Cependant, les investissements privés pouvaient évidemment favoriser le développement. Il avait été demandé à des sociétés transnationales de participer à des efforts de renforcement des capacités.
